

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conform ment   une obligation l gale, afin de vous aider   comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associ s. Il vous est conseill  de le lire pour d cider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ACTIONS AGILES

PART P - ISIN : FR0000447906

FIA soumis au droit fran ais

Fonds g r  par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Actions Agiles est un fonds d'investissement alternatif (FIA),  ligible au Plan d'Epargne en Actions.

Indicateur de r f rence : 100% de l'EuroStoxx 50   NR (dividendes nets r investis)

Le FCP est un fonds   gestion active dont la performance n'est pas li e   celle de l'indicateur de r f rence mais qui l'utilise comme  l ment d'appr ciation a posteriori de sa gestion.

Son objectif est de rechercher une performance corr l e aux march s actions europ ens, sur un horizon de placement recommand  de 5 ans, en visant une r duction du risque gr ce   une strat gie optionnelle syst matique.

Le FIA Federal Actions Agiles est un fonds nourricier de l'OPCVM Federal Optimal Plus ESG – Part R.

A ce titre, il est investi en totalit  et en permanence en parts dudit OPCVM ma tre et   titre accessoire de liquidit s d tenus dans la stricte limite des besoins li s   la gestion des flux financiers.

La performance du fonds sera diff rente de celle du fonds ma tre compte tenu de la strat gie optionnelle d velopp e par le g rant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.

La strat gie d'investissement du fonds Ma tre repose sur une strat gie de gestion opportuniste, sans aucun biais pr d fini, dont l'approche est fond e sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions th matiques.

L' quipe ISR tient   jour un r f rentiel classant les  metteurs en fonction de leurs performances extra-financieres.

Ce processus est susceptible de conduire   l'exclusion de certaines valeurs. La gestion applique ce filtre ESG en amont de l'analyse financi re.

En effet, l'application du filtre am ne   ne pas retenir les  metteurs qui ont les moins bonnes performances extra-financieres. Les portefeuilles ainsi constitu s ne peuvent investir dans les  metteurs exclus. En cas de d gradation de la notation d'un titre, la d cision de c der le titre sera  tudi e par la gestion et l' quipe d'analyse ISR au regard de l'int r t des porteurs.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caract ristiques intrins ques et relatives, de l'appr ciation de l' quipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte  conomique et des march s financiers. *Le portefeuille du fonds Ma tre est investi majoritairement dans des actions des Pays  mises par des soci t s de la zone Euro (80 % minimum de l'actif net).*

L'ajustement,   la hausse comme   la baisse, du niveau d'exposition aux actions est r alis  en permanence par le g rant, en fonction de ses anticipations (possibilit  d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appel s « instruments financiers   terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou g rer la tr sorerie, le g rant peut  galement investir jusqu'  10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit fran ais, ou OPCVM et/ou de FIA europ ens, de toutes classifications.

Le fonds pourra  galement conclure des contrats financiers mentionn s   l'article L.214-24-55 du Code Mon taire et Financier, dans le cadre de la mise en  uvre de la strat gie optionnelle pour couvrir en partie l'exposition du fonds aux march s actions. L'exposition du fonds aux march s actions pourra  tre comprise entre 40% et 100%.

La strat gie syst matique sur options impl ment e par le FIA combine 2 sous-strat gies, de protection de l'exposition actions contre les tendances baissieres des march s et de financement partiel de la protection obtenue :

- la premi re strat gie optionnelle consiste en l'achat d'option de vente (put) sur l'indice de r f rence Eurostoxx 50. Cette strat gie est particuli rement adapt e   des march s fortement baissiers et vise   contenir partiellement les baisses des march s actions auxquels le FIA est expos , au travers de l'investissement dans l'OPCVM ma tre et   limiter en partie ainsi la volatilit  ;
- la deuxi me strat gie, consiste   la vente d'option d'achat (call) sur l'indice de r f rence Eurostoxx 50. Elle est particuli rement adapt e   des march s stables ou avec des tendances peu marqu es, contribue au financement de la premi re strat gie et   la limitation de la volatilit  globale du FIA, en entrainant toutefois une diminution de l'exposition du FIA dans le cas d'une hausse rapide des march s actions.

Ces strat gies de couverture et de financement sont ajust es dynamiquement en cours de vie du FIA selon un algorithme propri taire interne   la soci t  de gestion.

Le g rant pourra  galement utiliser les instruments d riv s afin de couvrir le risque de change r siduel auquel le fonds ma tre est expos .

Dur e minimale de placement recommand e : 5 ans.

Affectation des R sultats : Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

Modalit s de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont re ues tous les jours au plus tard   12h30 et ex cut es quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus  lev , rendement potentiellement plus  lev 

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition actions et la strat gie d'investissement optionnelle expliquent le classement du fonds dans cette cat gorie.

L'indicateur synth tique de risque est calcul  sur la base du backtesting de la strat gie de gestion du fonds sur la dur e de placement recommand e (5 ans).

Les donn es historiques utilis es pour le calcul de l'indicateur de risque num rique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. *La cat gorie de risque associ e   ce fonds n'est pas garanti   voluer dans le temps. La cat gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».*

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact   la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds ma tre.:

- Risque de contrepartie : risque de d faillance d'un  metteur ou d'un cocontractant.
- Risque li    l'utilisation des produits d riv s : un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des march s actions sur lesquels le fonds est investi.

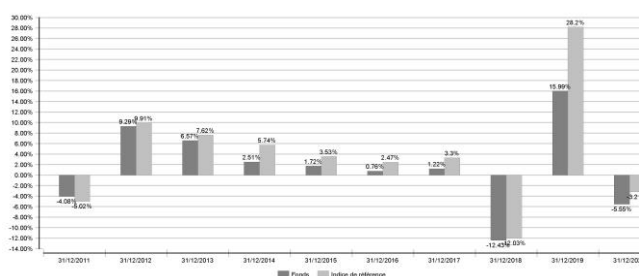
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,59 %
Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 6 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Actions Agiles – Parts P



Les performances affichées jusqu'au 31/12/2016 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du fonds : 22/06/1994.

Modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement à compter du : 15/09/2017

Indicateur de référence à compter du 15/09/2017 : EuroStoxx 50 @ NR

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds maître : le prospectus du fonds maître et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 octobre 2021.